

NOVEMBRE 2024

RESTAURATION DE L'ESPACE NATUREL DE MOBILITÉ DE LA RIVIÈRE TARN DANS LE MÉANDRE DE SAINT-HILARIN

commune de Rivière-sur-Tarn (12)

MAÎTRE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont



En partenariat avec

LE CONTEXTE DU PROJET DE SAINT-HILARIN

L'aménagement du méandre du Tarn à Saint-Hilarin est un projet ambitieux qui a été initié dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau 2014-2018 par la Communauté de communes Millau Grands Causses. Il vise à restaurer l'espace naturel de mobilité de la rivière Tarn et réduire la vulnérabilité des biens dans son emprise d'inondation.

Le 1er avril 2018, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont (SMBVTAM) a été créé et la Communauté de communes Millau Grands Causses a transféré sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au syndicat, ainsi que tous les projets en cours, dont celui-ci.

Le projet a ainsi été poursuivi, en étroite collaboration avec la commune de Rivière-sur-Tarn, la Communauté de communes et le Camping Le Peyrelade.

L'HISTOIRE DU MÉANDRE DE SAINT-HILARIN

Entre les années 1950 et 1990, les graviers de la rivière ont été exploités dans le méandre de Saint-Hilarin. Ces opérations d'extraction ont eu pour effets un approfondissement du lit du Tarn et ont rendu les berges de plus en plus hautes. Les matériaux impropres ont été laissés sur place et des remblais avec des blocs bétons et autres matériaux inertes ont eu lieu.



Extrait photo aérienne de 1966 : source IGN



Extrait photo aérienne de 1986 : source IGN

Sur cet espace remanié par l'activité humaine, une végétation non adaptée, avec parfois des espèces exotiques (acacia, érable negundo), a colonisé les berges progressivement.

L'arrêt de l'exploitation des graviers et d'une centrale à béton ont laissé place à un bâtiment en ruine. Les bassins en béton se sont retrouvés enfouis dans la végétation.



Bâtiment de la Sablière en 1994 (à gauche) et décharge sur les rives de la Sablière en 1994 (à droite) (© Conseil départemental de l'Aveyron)

Dans les années 1970, un camping s'est également installé dans le lit d'inondation et des modifications de berges ont été apportées (enrochements, remblais).

UNE EXPOSITION VIS-À-VIS DES RISQUES D'INONDATIONS

Les berges du méandre de Saint-Hilarin présentent une forte inondabilité. En témoigne des hauteurs d'eau de 4 à 6 m sur les emplacements de camping en bordure de rivière pour la crue centennale¹ (Q100).

Les premiers débordements du Tarn sur le haut des berges se produisent à partir d'une crue quinquennale² (Q5).

Le déplacement latéral de la rivière a été réduit sur la partie aval du camping du fait de la proximité immédiate des emplacements et la présence de remblais.

1 - Débit d'une crue qui a une chance sur cent d'être atteint chaque année

2 - Débit d'une crue qui a une chance sur cinq d'être atteint chaque année

UN PROJET ENGAGÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Conscient de l'état du méandre, le Syndicat Tarn-amont et les collectivités ont souhaité redonner à la rivière son espace naturel de liberté et réduire les risques liés aux inondations.

Pour ce faire, dès 2012, des négociations foncières ont été engagées avec les différents propriétaires riverains, soit près de 1,5 ha acquis.

Des inventaires de la faune et de la flore, au cours des 4 saisons, ont été menés afin de prendre en compte la biodiversité dans le projet d'aménagement.

Une autorisation de travaux au titre du code de l'environnement a été obtenue le 11 mai 2020 et prolongée par un arrêté Préfectoral en date du 24 avril 2023.

En parallèle, les travaux ont été déclarés d'intérêt général le 14 septembre 2023.



UN PROJET DE TRAVAUX AMBITIEUX

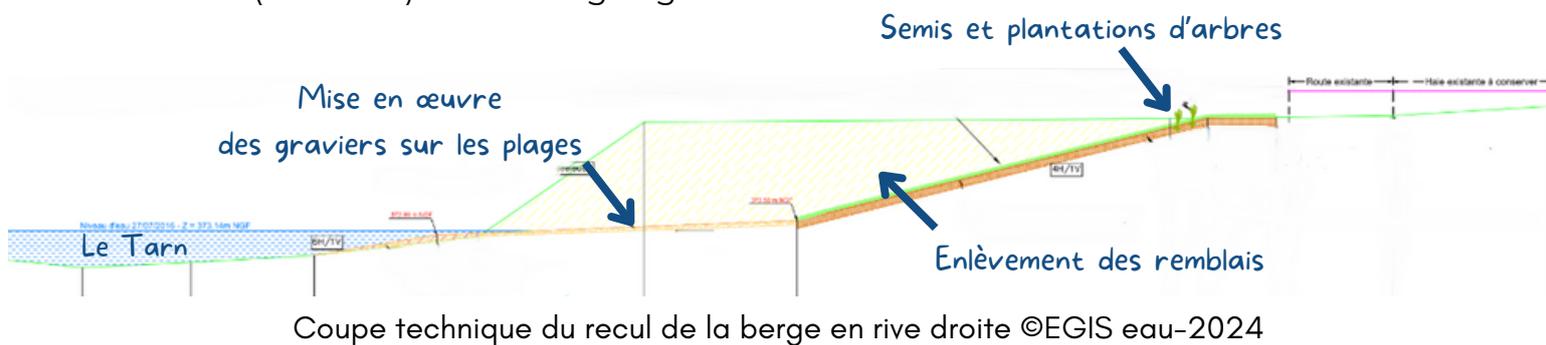
Le projet d'aménagement du méandre de Saint-Hilarin a été finalisé de façon concertée en mai 2024 dans le but de :

- s'adapter au changement climatique en réduisant la vulnérabilité des biens et des personnes,
- préserver, restaurer et gérer durablement la biodiversité in situ,
- redonner à la rivière son espace naturel de mobilité.

Il concerne un linéaire de rivière de près 1 300 mètres dont 550 mètres de berges réaménagées.

Les travaux consistent à :

1. La démolition d'un bâtiment en ruine, pour laquelle un permis de démolir a été accordé, ainsi que l'enlèvement des anciens bassins de décantation de la centrale à béton.
2. Le recul de la berge d'environ 15 mètres.
3. Le remodelage des berges en pente douce avec un tri des matériaux (20 500m³). Les graviers, cailloux et blocs naturels seront déposés sur les plages sur une épaisseur d'environ 50 cm, à la fois dans le lit de la rivière et sur les zones de surlargeurs. Les matériaux impropres (bloc béton, bitume, ferraille...) seront évacués (4 500 m³) en décharge agréée.



Le photomontage ci-dessous permet de mieux appréhender les travaux qui seront réalisés sur la rive droite du Tarn :



Photo de la berge en 2011



Photomontage de la berge après travaux



4.1. L'enlèvement de 11 emplacements de camping en zone inondable, en bordure immédiate du Tarn, et le réaménagement des emplacements de deuxième rang.

Le photomontage ci-dessous illustre le résultat à l'issue des travaux :

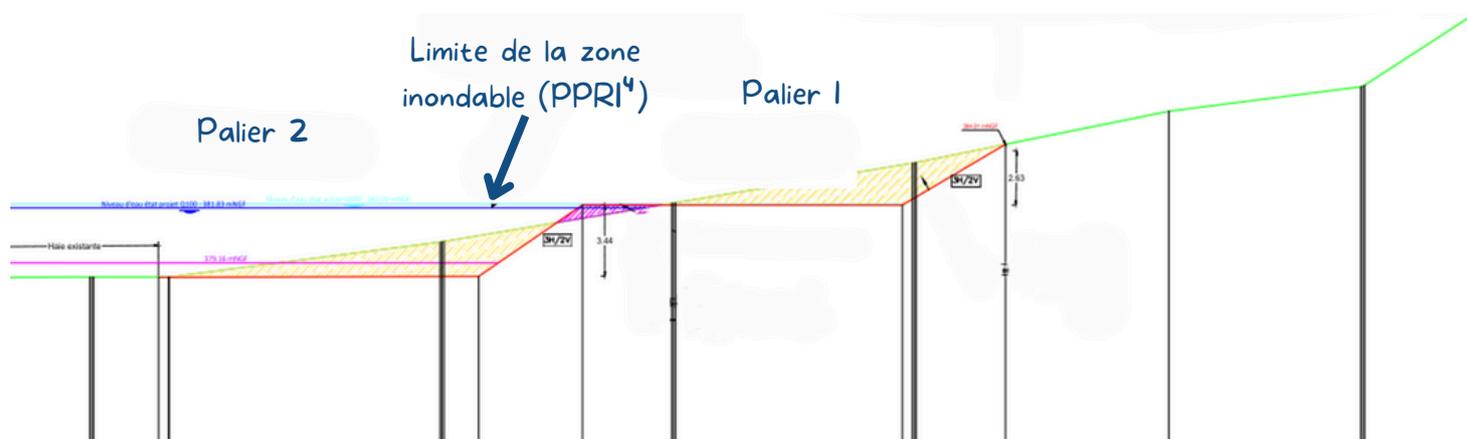


Photo du camping de Peyrelade en 2024



Photomontage d'une partie du camping après travaux

4.2. La relocalisation de 16 emplacements en zone non inondable ou dans une moindre mesure (inondée pour crue décennale³) sur 2 paliers dans le versant aval en extension du camping. Le terrassement se fera en déblais avec export des matériaux en décharge agréée. Un permis d'aménager a été accordé pour ces opérations.

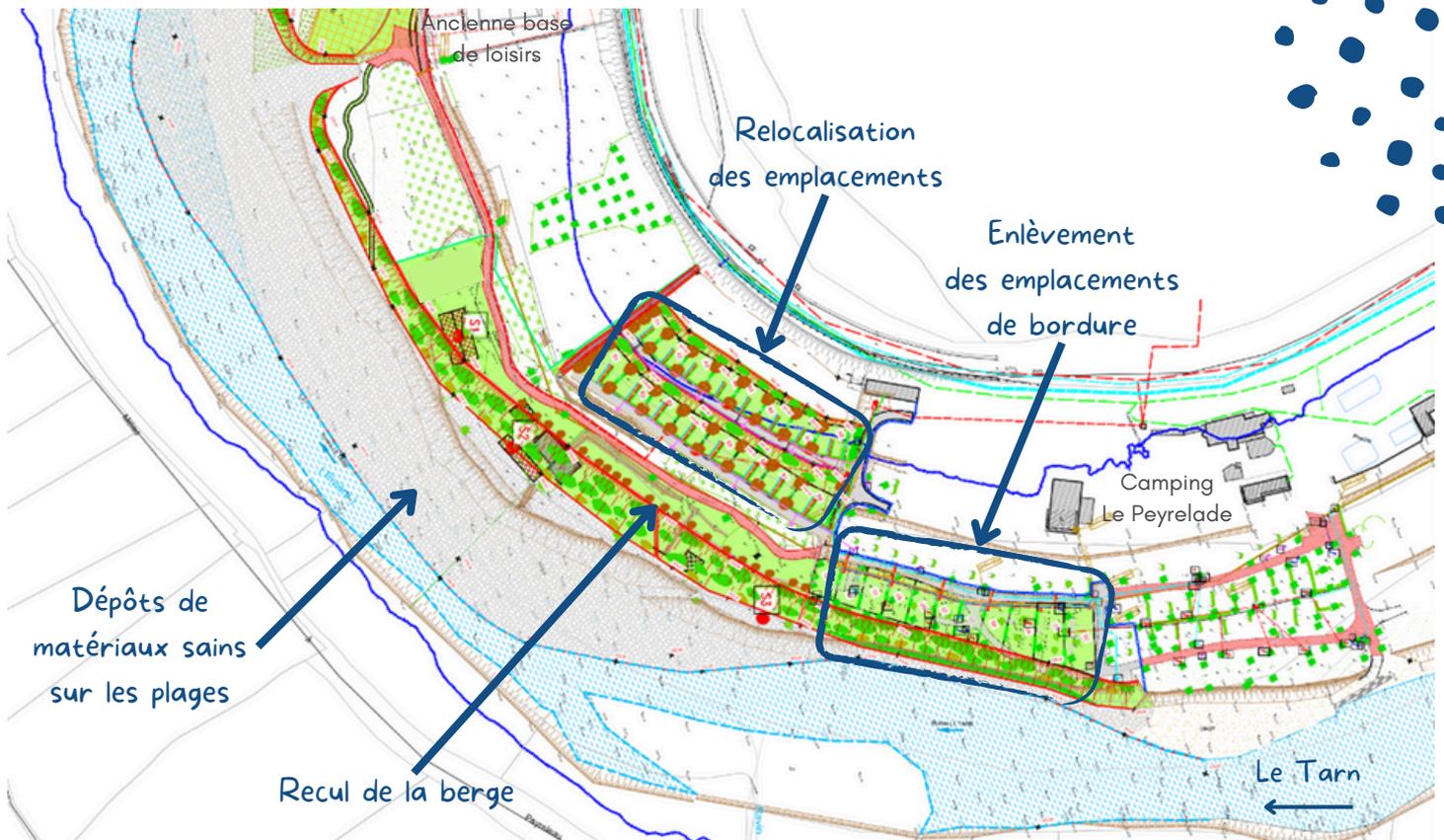


Coupe technique pour la relocalisation des emplacements de camping ©EGIS eau-2024

3 - Débit d'une crue qui a une chance sur dix d'être atteinte chaque année

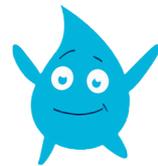
4- Plan de prévention des risques inondations

Le plan ci-dessous localise les travaux qui seront réalisés sur le méandre :



Plan d'aménagement du méandre de St-Hilarin ©EGIS eau-2024

LES BIENFAITS DU PROJET



À l'issue des travaux de terrassement, un soin sera apporté à l'engazonnement et la végétalisation des espaces. Des arbres et des arbustes seront plantés, le long des berges et sur les talus, afin de reconstituer et améliorer la continuité écologique. Au total, une cinquantaine d'arbres et plus 6 500 boutures, arbustes et jeunes arbres seront plantés.

Des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en œuvre pendant et après les travaux (création de gîtes à reptile, conservation d'arbres à cavité, pose d'abris à chauves-souris). Un boisement existant sera préservé de tout travaux et sera maintenu en vieillissement naturel (îlot de sénescence).

La restauration environnementale du site devrait permettre à la rivière de dissiper son énergie en période de crue.

Les travaux vont permettre une amélioration du cadre de vie pour les habitants et les usagers du site. Pour rappel, le Tarn est une rivière non domaniale et par conséquent ses berges appartiennent à des propriétaires privés. Les acquisitions foncières ont permis ici de rendre public plus de 8 000 m² de terrain cadastré, en bordure immédiate de la rivière. Ces parcelles seront des espaces naturels, ouverts à tous, pour des activités de pleine nature et de détente. Elles devront se faire dans le respect de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la biodiversité.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAVAUX

La réalisation des travaux est prévue en 2 phases.

Phase 1 (novembre 2024 à mars 2025)

- Terrassement de deux paliers sur le versant
- Création de réseaux (électrique et eaux) et voiries
- Végétalisation des talus et des emplacements (arbres, arbustes, engazonnement)

Phase 2 (septembre 2025 à fin mars 2026)

- Débroussaillage et abattage des arbres en berge et dans le camping (après visite d'un écologue)
- Terrassement des berges en déblais
- Tris des matériaux et recharge des bancs de graviers avec des matériaux sains
- Reconstitution de la berge avec des techniques végétales
- Végétalisation des emplacements de camping et des berges (arbres, arbustes, engazonnement)

UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Les dépenses pour la restauration du méandre de la rivière Tarn à Saint-Hilarin s'élèvent à 1 393 957 € HT. Les travaux sont financés et soutenus par plusieurs partenaires et sont répartis comme suit :

 <p>Agence de l'eau Adour-Garonne*</p>	 <p>Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée*</p>	 <p>Conseil Départemental de l'Aveyron**</p>
876 800 €	185 910 €	18 018 €

* Appel à projets « restaurons et valorisons les zones inondables »

** Intervention en matière d'aménagement des rivières

L'autofinancement des travaux revient au Syndicat Tarn-amont et est pris en charge par la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

contact@tarn-amont.fr ou 04 66 48 47 95 / www.tarn-amont.fr

Sainte-Énimie 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millau

